

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

"D'URGENCE"

Nous aurions un gouvernement approchant de la perfection si les ministres prenaient tous l'habitude, quand un reproche leur est adressé, d'agir comme vient de le faire M. le général Picquart. Pourquoi, en effet, le mécontentement déborde-t-il quelquefois au point de provoquer des votes hostiles dans la Chambre et de renverser un cabinet ? C'est parce que les hommes au pouvoir se refusent à reconnaître le bien fondé des critiques qui leur sont adressées et que, se réfugiant dans leur dignité, ils opposent la majesté de leur portefeuille aux arguments les plus décisifs.

M. le ministre de la guerre a été bien plus habile et bien mieux inspiré il y a quelques jours.

Dans un livre que j'ai récemment publié, j'avais raconté longuement avec preuves à l'appui, que depuis 1898, le ministère de la guerre s'efforçait en vain d'établir, pour nos troupes de couverture de l'Est, pour nos forteresses de Verdun, à Belfort et en dernier lieu pour le reste de l'armée, un modèle de mitrailleuse répondant à toutes les nécessités de la guerre moderne. La direction de l'artillerie n'avait pas encore réussi, à la fin de 1907, à nous donner, à construire un engin de ce genre qui parût satisfaisant à toutes les commissions désignées pour en connaître la portée et les qualités.

Cette direction cependant refusait d'en acheter à l'industrie privée, qui en fabrique un peu partout et de différentes sortes. Si bien que, 9 ans après les premières expériences, nos régiments en étaient encore dépourvus.

A peine le livre publié, on annonça qu'une interpellation allait avoir lieu à la Chambre sur notre état de préparation à la guerre, et que les orateurs ne manqueraient pas de parler des mitrailleuses, en réclamant des explications sur d'aussi incroyables retards.

Naturellement c'étaient des membres de l'opposition qui prenaient l'initiative d'un tel débat, avec le secret espoir sans doute de faire peser sur le régime républicain la responsabilité de fautes que les diverses monarchies ont cependant commises avant nous et qui sont en réalité en France un legs du passé.

Mais la majorité ne se laisse plus prendre à cette tactique et elle se refuse à mettre en cause le gouvernement qui a sa confiance pour jouer le jeu de nos éternels adversaires. Malgré les efforts de la droite, ce ne fut donc à aucun moment l'autre jour, du sort du cabinet qu'il s'agit. La question se résuma toute entière en ces termes : qu'allait faire le ministre de la guerre, tout en couvrant le personnel sous ses ordres, comme le veut la tradition, pour atténuer, dès à présent, le mal causé par tant d'obstination et de négligence et pour rassurer l'opinion publique ?

M. le général Picquart prit tout de suite la seule résolution que dut lui inspirer le sentiment de son devoir. Au lieu de s'en tenir obstinément à l'attitude que lui avait jusqu'alors imposée l'inertie de sa direction d'artillerie, il résolut de faire acte d'autorité. Il avisa d'urgence les commandants de certains forts de première ligne à la frontière, qu'ils allaient recevoir les sections de mitrailleuses depuis si longtemps attendues. En même temps il invitait les chefs de Génie de ces places à lui adresser, — toujours d'urgence — le procès-verbal d'emmagasinage, dès que les pièces auraient été reçues.

De la sorte, M. le général Picquart, à supposer que les interpellateurs eussent l'imprudence d'insister sur un pareil sujet, aurait été en mesure de leur répondre : « La situation a peut-être été telle que vous le dites ; mais j'ai avisé, j'ai fait le nécessaire, et voici la preuve que nos forts ont maintenant l'armement dont vous parlez ».

Mais les interpellateurs qui ne faisaient que reproduire les assertions

du livre, n'étaient pas en état de pousser très loin leurs questions et quant à moi, qui me trouvais parfaitement au courant des faits, j'étais trop heureux de voir le ministre de la guerre réparer de son mieux les erreurs commises jusqu'alors, pour railler un empressement tardif ou pour chicaner sur la date des procès-verbaux d'emmagasinage.

Que signifie, en somme, un tel incident, et comment convient-il de l'interpréter ?

De la manière la plus simple et la plus digne pour le gouvernement.

Surpris par la révélation de faits qu'on lui avait cachés ou qu'il connaissait imparfaitement parce qu'ils s'étaient produits en partie avant son avènement au pouvoir, M. le général Picquart, dès qu'il a été au courant de la situation exacte, a couru au plus pressé. Il a donné des ordres ; il a bouché des trous ; il a brisé des résistances acharnées. C'était son devoir, et c'est en toute loyauté comme en toute habileté qu'il l'a rempli. Je l'en félicite.

Que cherchons-nous en effet et qu'ai-je voulu, personnellement, en appelant, aussi bruyamment que je l'ai pu, l'attention des pouvoirs publics sur toute une série de faits nuisibles à la défense nationale ? Créer des embarras au gouvernement républicain ? Non pas ! J'ai voulu lui fournir au contraire l'occasion de resserrer les liens de son autorité sur un ensemble d'organes subalternes dont l'action — ou l'inaction — devenait néfaste.

Le ministre l'a bien compris en somme, puisque d'une part, il a déjà sur un point important donné satisfaction à l'opinion et puisqu'il a pris d'autre part, pour l'avenir, des engagements qui, sans aucun doute, seront tenus aussi d'urgence.

Je suis trop heureux de ce premier résultat pour ne point continuer à suivre de près tout ce qui intéresse notre système défensif. Une armée qui travaille et qui espère, comme la nôtre, a le droit de compter sur le dévouement incessant et sur la vigilance clairvoyante des représentants du pays.

Ch. HUMBERT, Député de la Meuse.

Chambre des Députés

Séance du 4 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre valide l'élection de M. Ragally, élu député de Gray, (Haute-Saône).

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques.

A l'art. 1^{er}, M. Guernier présente quelques courtes observations sur les garanties qu'auront les divers créanciers au cours des diverses dévolutions. MM. Cruppi, président, et Raymond, rapporteur de la commission, assurent que tous les droits de ces derniers seront sauvegardés. M. Engerand développe un amendement ainsi conçu :

Les frais d'entretien desdits édifices et de conservation des œuvres d'art les garnissant pourront être prélevés sur les fonds ainsi attribués aux établissements visés au paragraphe 1^{er} du présent article.

L'amendement combattu par la commission et le gouvernement est repoussé par 376 voix contre 179.

Un autre amendement de M. Gerolle, portant une légère modification de texte est repoussé, ainsi qu'une proposition de M. Dubois, intéressant les employés des pompes funèbres de Paris.

Un amendement de M. l'abbé Lemire, ainsi conçu : « Les biens des caisses de retraite et maisons de secours pour les prêtres âgés ou infirmes seront attribués par décret à des sociétés de secours mutuels ayant la même destination et situés dans les départements où ces établissements ecclésiastiques avaient leur siège » est adopté après une courte discussion entre le ministre, le rapporteur et l'auteur de l'amendement.

La séance est levée. Séance demain à 2 heures.

EN RUSSIE

Les Attentats

Une bombe a été jetée sur un train en gare de Khanshankorhr, mais n'a causé aucun dégât. Une bande armée a attaqué près de Gulyapolya, sur la route de la Gare, un fourgon des postes, a tué un employé des postes, a blessé un gendarme et son cheval. Le conducteur, sautant sur un autre cheval, s'est échappé.

Les bandits ont ensuite dévalisé la voiture qui ne contenait aucune valeur.

Etaketrinoslaw, 2 novembre. — Six bandits ont arrêté un train de voyageurs en gare de Tschapline et ont volé 26.000 roubles à un caissier qui se trouvait dans le train.

La mutinerie à Vladivostok

Cent cinquante sapeurs et matelots compromis dans l'émeute de Vladivostok seront traduits devant un conseil de guerre spécial. Les coupables seraient passibles de la peine de mort.

A propos de la colombe eucharistique

Des naïfs s'étonnent que la colombe eucharistique de Laguenne, volée par Thomas, ait été reconnue fautive par les antiquaires parisiens auxquels il la présente. Une copie aurait donc été substituée à l'original. Et comment ne se serait-on pas aperçu de cette manœuvre ?

A ceci, nous répondons que l'art des faussaires est aujourd'hui prodigieux, et que les connaisseurs les plus fins sont parfois bien en peine d'éviter leurs supercheries. Songez donc que les trafiquants de faux objets anciens, emploient, pour imiter les modèles du passé, d'excellents artistes.

Le fameux marchand S..., dont on parla tant il y a une quinzaine d'années, n'avait-il pas comme collaborateurs assidus, le célèbre damasquinier Gauvain et l'admirable émailleur T... ?

Le sculpteur Baffier me racontait précisément, ces jours derniers, ses souvenirs au sujet de Gauvain, dont il fut l'ami :

— Il était, me disait-il, d'une habileté extraordinaire et, sûrement, s'il eût vécu au seizième siècle, eût rivalisé avec les meilleurs damasquiniers de cette époque.

J'allais souvent le voir travailler dans son atelier et je m'extasiais sur l'art avec lequel il incrustait dans l'acier d'une armure ou d'une épée de beaux rinceaux d'or ou d'argent.

Un jour, je le trouvai en train de terminer une cuirasse. — Quel chef-d'œuvre ! m'écriai-je. Benvenuto Cellini n'exécuta jamais rien de si parfait.

Il me laissa quelque temps contempler son ouvrage et parut recevoir mille éloges avec plaisir.

Puis il alla prendre un marteau et me le mettant en mains :

— Baffier, me dit-il ; tu me parais solide.

— Je le suis en effet. (Il faut vous dire que Baffier a environ deux mètres de haut et près d'un mètre de largeur aux épaules).

— Et bien ! fit Gauvain, tape de toutes les forces sur cette cuirasse.

A ces mots, Baffier crut véritablement que son ami devenait fou ! Il le regarda dans le blanc des yeux et comme l'autre répétait : — Tape, mais tape donc ; — Jamais, jamais, répondit le sculpteur, je ne commettrai pareil sacrilège !

Alors Gauvain saisissant la cuirasse la lança par terre avec violence, puis il se mit à la pousser à grands coups de pied tout autour de son atelier. Baffier avait beau pousser des exclamations de désespoir, le damasquinier continuait à pourchasser furieusement son armure qu'il meurtrissait et bosselait sur toutes les faces.

Quand enfin il fut las, il s'arrêta et se dirigea vers un baquet que fer-

maint un couvercle de bois. Il ouvrit ce récipient et une odeur peu flatteuse s'en exala : car, sauf votre respect, il était plein de ce liquide avec lequel Gulliver éteignit l'incendie du palais royal de Lilliput... C'est, paraît-il, un acide qui donne aux métaux les plus belles patines.

Gauvin y jeta sa cuirasse.

Après quoi, refermant soigneusement le couvercle, il dit à Baffier : — Quand je la repêcherai dans quinze jours, elle aura été portée par François 1^{er} à la bataille de Pavie.

Après tout, il ne manquait peut-être à la colombe de Laguenne qu'un bain prolongé au fond de la Seine pour devenir authentique. Elle y est actuellement, puisque Thomas l'y a jetée. On fera sans doute bien de l'y laisser vieillir quelque temps encore.

(Du Cri de Paris)

Palais des Papes

M. Briand qui va faire voter sa cinquième loi sur les biens d'église se doute-t-il qu'il a oublié un domaine important possédé par Pie X en plein cœur de la France laïque et séparée ?

Il s'agit du Palais des Papes d'Avignon. Hier encore le pioupiou provençal s'amusait à gratter les fresques de *quattrocento*. Désormais, délivré, nettoyé par une municipalité intelligente, il peut devenir le cadre incomparable d'un musée d'histoire et d'art.

Or, si étrange que cela paraisse, l'ancienne forteresse des Clément et des Benoît n'a jamais cessé, en droit, d'appartenir au souverain Pontife.

Le traité de Tolentino conclu en 1797, qui est le titre diplomatique de l'annexion du Comtat à la France, reconnaît cette propriété en termes formels. La jouissance seule est abandonnée à la ville d'Avignon, jouissance précaire et qu'une simple notification de Rome devait faire cesser.

Il y a plus. Lorsque, voici quelque dix ans, M. Pourquy de Boisserin éprouva le besoin de rallier à sa cause les voix conservatrices et catholiques, il se prévalut de cette clause pour offrir à Léon XIII l'hospitalité du vieux Palais.

Quelle fortune pour la ville ! on se croyait déjà revenu au temps du joyeux Pontife chanté par Félix Gras :

Dison qu'éro un lapin

Lou Papo, lou Papo !

Dison qu'éro un lapin

Lou Papo Clément cinq !

Léon XIII aussi fut « un lapin ». Il ne vint pas. Les marchands de vin qui avaient escompté son arrivée en sont devenus tous francs-maçons !

(Du Cri de Paris)

La Bourse du Roi

Les dépenses d'Edouard VII s'élèvent à 80 000 livres sterling par trimestre. Ces deux millions sont répartis par les soins du payeur de la Cour Sir Robert Nigel Kingscote. Le Parlement alloue, en outre, 5.000 livres tous les trois mois pour l'entretien des palais de Buckingham et de Windsor.

D'où vient l'argent du roi ? De trois sources : de la liste civile qui est de 110.000 livres, des revenus du duché de Lancastre équivalant à 63.000 livres, de divers placements de fonds. Tout cela passe par les mains de Sir Dighton Probyn, attaché à la personne du souverain depuis que celui-ci était prince de Galles.

C'est le trésorier de la bourse privée qui doit veiller à l'acquittement de tous les comptes, et sa charge ne va point sans de nombreux soucis. Les rois et les princes souffrent malaisément les traces. Ensuite, un personnage royal n'a en général pas de monnaie dans ses poches. Edouard VII n'y met d'ordinaire que son mouchoir, un porte-crayon en or, un chronomètre, un petit carnet et quelquefois, mais rarement, trois ou quatre souverains. C'est au trésorier de

la bourse à se munir des sommes nécessaires.

Sir D. Probyn raconte qu'il lui est arrivé de se trouver au dépourvu. Un jour que le prince, aujourd'hui roi, visitait avec lui Paris incognito, la brèche faite aux provisions métalliques avait été telle que le trésorier dut avouer qu'il avait les mains vides. Heureusement, le prince a toujours été homme de ressources et d'esprit.

— Tenez, dit-il en souriant, prenez ceci, et portez-le à mon oncle.

(Pour les Anglais, mon oncle est ce que nous appelons le tontou.)

Et le chronomètre de l'héritier présumptif de la couronne alla faire un séjour au Mont-de-Piété.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'état de la mer

Le torpilleur qui est parti de Tanger pour les ports de la côte a dû fuir devant la tempête.

On n'a aucune nouvelle de Rabat : on pense que le *Pelayo* et le *Gueydon* ont dû mettre le cap pour éviter d'être dressés à la côte.

Le jour de l'arrivée du *Pelayo*, le commandant du *Gueydon* a rendu visite au ministre d'Espagne et au commandant du *Pelayo* ; ce dernier lui a rendu sa visite. Ces formalités ont demandé beaucoup de temps, à cause de l'état de la mer, qui a rendu l'embarquement et le débarquement difficiles.

Le 3 novembre, aucun courrier n'est arrivé, le torpilleur qui devait faire le service entre Rabat et Casablanca, ayant dû rentrer à Tanger à cause de l'état de la mer.

Pour la même raison, l'amiral Philibert n'a pas pu détacher de bâtiment pour porter la poste à Tanger.

Disgrâce d'un ministre

On annonce de Rabat que, après avoir passé la revue des soldats désignés pour renforcer la mehalla de Bagdad, en route pour les Chaouias, le sultan a réuni en assemblée, tous les ministres sauf Si-Feddoul-ben-Ghermib, qui fut exclu.

La rivalité des deux sultans

Selon des nouvelles de Marrakech, Moulaï-Hafid part à la tête d'une forte expédition pour le pays des Chaouias. L'émotion est grande à Marrakech, car on craint un soulèvement de la population et une attaque de la part des tribus, si Moulaï-Hafid quitte la ville.

Abd-el-Aziz a envoyé une colonne commandée par le caïd Anflous pour attaquer l'expédition à Haffi, à vingt milles de Mogador. On ne craint pas que cette expédition parvienne jusqu'à Mogador.

Tout est tranquille ici. La population, qui reste fidèle à Abd-el-Aziz, défendrait la ville en cas d'attaque.

M. Milliès-Lacroix à la Commission du Budget

M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, s'est rangé à l'avis de la commission du budget qui, on s'en souvient, avait élevé des objections contre la nomination du directeur de son cabinet, M. Bordeaux, aux fonctions de directeur du personnel créées nouvellement.

Conformément à l'avis de cette commission, M. Milliès-Lacroix a pris un arrêté aux termes duquel M. Bordeaux, auditeur au Conseil d'Etat, est délégué dans les fonctions de directeur du cabinet. En outre, un décret abrogeant celui qui avait précédemment nommé M. Bordeaux directeur du personnel, charge ce dernier des services du personnel à titre temporaire, c'est-à-dire que M. Bordeaux ne fait pas partie en cette qualité des cadres permanents du ministère.

Révision de nos tarifs douaniers

M. Clemenceau a réuni dimanche matin, au ministère de l'intérieur, dans une grande consultation, d'une

part MM. Klotz et Jean Morel, président et vice-président de la commission des douanes, de la Chambre, d'autre part les ministres, MM. Pichon, Caillaux, Ruau, Doumergue et Viviani. Le président de la commission des douanes du Sénat n'avait pu se rendre à la convocation qui lui avait été adressée.

Il s'agissait de s'entendre sur les questions de forme et de fond que soulève la révision du tarif général des douanes qui a été demandée par la commission de la Chambre. Cette commission a demandé, en outre, il y a quelques jours, que le gouvernement ne se livrât à aucune nouvelle négociation commerciale avec les puissances étrangères avant l'achèvement de cette œuvre de révision des tarifs.

Les ministres et députés présents se sont mis d'accord sur les directions générales ; en conséquence, la commission des douanes va pouvoir commencer mardi prochain son travail de révision : on sait qu'elle avait confié à une sous-commission, prise dans son sein, les études préparatoires.

Crédits supplémentaires

La commission des finances du Sénat, réunie sous la présidence de M. Magnin, a examiné le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1907, déposé par M. Caillaux, ministre des finances.

Pour les réservistes et territoriaux

La Commission du budget, dans sa séance d'hier, a discuté l'amendement de M. de Belcastel, tendant à ouvrir au budget du ministère de l'intérieur un crédit de 3 millions pour secours aux familles des réservistes et territoriaux appelés sous les drapeaux ; elle a réduit ce crédit à 500.000 francs.

Propositions de Loi

Deux propositions de loi tendant à réduire le nombre des députés ont été déposées ; elles émanent l'une de M. Bérard, l'autre de M. Louis Martin ; cette dernière organise en outre la représentation proportionnelle.

La Norvège et les puissances

Les négociations politiques entre la Norvège et les quatre grandes puissances sont maintenant terminées, après avoir duré presque une année.

La déclaration concernant la dénonciation du traité de novembre 1855 a été signée par le ministre des affaires étrangères, le ministre français et le chargé d'affaires anglais.

Immédiatement après, le traité concernant l'intégrité de la Norvège a été signé par le ministre des affaires étrangères norvégien, les ministres français, allemand et russe, et le chargé d'affaires anglais, le gouvernement norvégien s'étant réservé de soumettre ces questions au Storting. On a convenu de ne pas publier la déclaration du traité avant sa ratification.

Un nouveau Sérum

Un médecin russe, le docteur Neporojni, vient de présenter à la Société médicale un rapport fort intéressant au sujet d'un nouveau sérum contre la tuberculose. Après l'échec du professeur Behring, de Berlin, l'idée d'un sérum antituberculeux a été soumise à d'autres critiques ; mais le docteur Neporojni est parti de cette idée que les cultures de bacilles dont se servait Behring étaient trop faibles et n'agissaient donc pas assez puissamment sur la maladie.

D'après le médecin russe, le meilleur sérum est celui du chien. Deux ou trois mois après l'immunisation, le sang du chien donne un sérum très puissant, qui neutralise les bacilles de la tuberculose.

C'est sur lui-même que le docteur Neporojni a fait ses premières expériences. Il est parti pour la Crimée atteint de la pharyngite du larynx. Après

une série d'injections, la maladie a disparu, et les médecins qui ont examiné M. Neporojini Pont déclarent bien portant.

Puis c'est un jeune homme atteint de tuberculose des reins, maladie jusqu'ici réputée incurable, que le nouveau sérum a guéri en quelques mois. L'Institut de médecine expérimentale de Saint-Petersbourg a proposé à tous les hôpitaux de mettre à l'épreuve le nouveau remède et de multiplier les expériences, car ce n'est qu'après une série d'expériences qu'il sera possible de se prononcer catégoriquement sur le nouveau remède.

Le docteur Neporojini n'est ni un charlatan ni un amateur de réclame. La « Rouss » ayant publié un article très laudatif au sujet de la découverte, le docteur a écrit à la rédaction qu'on ne pouvait encore se prononcer définitivement sur les résultats bienfaisants du nouveau sérum, qui est encore à l'étude.

Automobiles armées contre les dirigeables

On vient de construire en Allemagne un premier engin spécial destiné à donner la chasse aux dirigeables militaires. C'est une automobile protégée par trois plaques de cuirasses, actionnée par un moteur de 60 chevaux, à cylindres, qui lui permet de marcher à 45 à l'heure, et de gravir des rampes de 20/0. Son armement se compose d'un canon à tir rapide de 5 centimètres pouvant tirer 24 coups à la minute sous un angle de 70 degrés. L'approvisionnement en munitions est de 102 coups. Le personnel comprend 1 conducteur et 3 servants.

En 1870-71, l'armée allemande avait été amenée déjà à créer un canon spécial pour essayer d'atteindre les ballons de siège évadés de Paris par-dessus les lignes d'investissement. Ces engins ne donnèrent à leurs créateurs aucun résultat pratique.

Une « Amie » de Napoléon III

Les tribunaux anglais ayant à s'occuper de la succession de miss Howard, comtesse de Beauregard, qui s'éleva à 3.400.000 francs, à la suite de la mort de son fils, le comte de Béchevet, survenue au mois d'août dernier, ont entendu l'histoire suivante sur l'origine de cette fortune.

Miss Howard, de son vrai nom Elisabeth-Anne Hargette, était très lancée dans la société londonienne au moment où Louis Napoléon se trouvait en Angleterre. Miss Howard mit sa bourse à la disposition du prétendant, et l'aïda dans ses projets. Lorsqu'il devint président de la République, elle le suivit en France et s'installa à Saint-Cloud, vivant avec lui en qualité de maîtresse officielle. Quand l'empereur épousa Mlle de Montijo, miss Howard vit ses espoirs d'être impératrice déçus, et en conçut quelque ressentiment.

Napoléon III la calma en la faisant comtesse de Beauregard, en lui offrant un palais à Versailles et une somme de 6 millions. Son fils fut fait comte de Béchevet, et l'opinion générale était que l'enfant était le fils de l'empereur.

Petites Nouvelles

Un inventeur stéphanois a construit un aéroplane qui serait plus puissant que tous ses devanciers.

— On mande de Samarqand qu'une violente secousse sismique s'est produite à 2 heures et demie du matin. Les dégâts sont importants.

— On annonce que le pape souffre d'une attaque de goutte ; il a dû garder le lit pendant deux jours.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 63

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Fant-il donc tant de façons avec une petite surnoise dont l'estime m'importe autant que celle du roi de Bornéol ! Mais, en me prêtant un sentiment ignoble, elle donne raison à ma nouvelle attitude. Est-elle rusée ?... La Brière sera bête, comme un petit sot qu'il est ; et, dans cinq ans, nous rirons bien de lui avec elle !

La froideur que cette altercation avait jetée entre Canalis et Modeste fut visible le soir même à tous les yeux. Canalis se retira de bonne heure en prétextant de l'indisposition de La Brière, et il laissa le champ libre au Grand-Ecuier. Vers onze heures, Butscha, qui vint chercher sa patronne, dit en souriant tout bas à Modeste :

— Avais-je raison ?

— Hélas ! oui, dit elle.

— Mais avez-vous, selon nos conventions entre-baillé la porte, de manière qu'il puisse revenir.

— La colère m'a dominée, répondit Modeste tant de lâcheté m'a fait monter le sang au visage, et je lui ai dit son fait.

— Eh bien ! tant mieux. Quand tous

— Un cyclone d'une violence inouïe s'est abattu sur la ville de San José del Calvo en Californie. 50 maisons ont été détruites : il y a de nombreuses victimes.

— Trois nouveaux cas de variole ont été constatés à Toulouse.

— L'Uruguay a aboli la peine de mort et l'a remplacée par un emprisonnement de 30 à 40 ans.

— Une épouvantable catastrophe s'est produite au polygone de Bourges : des obus qui se trouvaient sur un fourgon d'artillerie ont éclaté tuant 7 soldats et en blessant deux très grièvement.

CHRONIQUE LOCALE

Peuh !

Vindex trouvant l'occasion de glisser une petite rosserie à l'adresse de M. Cagnac, écrit que le conseiller-girouette « est un gêneur pour le Journal du Lot ».

A vrai dire, nous ne nous en étions pas aperçus. Si le Conseiller-girouette agissait en toute conscience et parlait à bon escient ; si ces raisonnements ne procédaient pas de cette mentalité qui donne libre cours à toutes les suppositions, nous dirions peut-être comme Vindex : « M. Cagnac est un gêneur ! »

Mais il suffit d'entendre le conseiller-girouette, de lire ses tartines que publie la feuille de rex-percepteur pour se convaincre que « ce fameux bon sens » dont parle même Vindex, s'est mué depuis longtemps déjà en un grain dont les proportions paraissent devenir plus qu'inquiétantes.

Géneur ? Comment M. Cagnac pourrait-il l'être ? N'est-ce pas au contraire un excellent atout pour un parti qui de compter comme adversaires des gens qui, comme M. Cagnac, ne savent ni ce qu'ils veulent, ni où ils vont, ni ce qu'ils sont ?

Qu'y a-t-il de plus plaisant que l'attitude d'un homme qui soutient noir après avoir approuvé blanc et qui, mis au pied du mur, conclut en pirouettant : « Ah ! je croyais, oui, peut-être, oui, tu as raison. »

M. Cagnac est coutumier de cette attitude : c'est même sa spécialité. En commission, il est de l'avis de tout le monde : il approuve toujours. Puis sans autre réflexion, le lendemain il revient en combattant ce qu'il a soutenu.

« Le Journal du Lot », dira M. Cagnac, excelle dans l'art de faire dévier les questions générales en « questions personnelles » et ajoutera-t-il : « ce procédé convient aux personnes à court d'arguments ».

En effet : mais c'est parce que nous reconnaissons impossible une discussion sur des questions générales avec un particulier qui, comme base de son argumentation, n'a que la casuistique et la mauvaise foi ?

Non, non ! M. Cagnac, conseiller-girouette n'est pas un gêneur pour le Journal du Lot.

LOUIS BONNET.

Société agricole

Lundi à 3 heures a eu lieu au siège de la Société, la réunion des membres du Syndicat industriel et agricole du Lot.

Le but de cette réunion était la fusion de cette Société avec la Société récemment fondée.

M. Rey qui présidait, a préconisé la fusion qui a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

D'autre part, dans une réunion qui

eut lieu dans une des salles de la mairie, la nouvelle Société vota également le projet de fusion.

Mairie de Cahors

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le public que pour cause de réparations, la Bibliothèque Municipale est fermée jusqu'au lundi 11 novembre.

Le Maire,

D^r Pierre DARQUIER.

CONCERT PUBLIC

Ainsi que nous l'avons annoncé, a eu lieu dimanche soir, dans la salle du théâtre, le concert organisé par l'Orphéon de Cahors avec le concours de l'Orchestre symphonique et de l'Union artistique et littéraire.

Un public nombreux assistait à cette soirée qui fut de tous points réussie.

Le programme a été exécuté à la satisfaction des auditeurs qui n'ont pas ménagé les applaudissements aux chanteurs, aux musiciens et aux jeunes acteurs de la Société littéraire dont les efforts constants pour récréer le public, sont au-dessus de tout éloge.

Retrouvé

Le corps de Fernand Rollés qui, le jeudi 24 octobre se noya dans les circonstances que nous avons relatées, a été retrouvé à Albas, soit à 26 kilomètres du lieu de l'accident.

La famille, prévenue lundi soir, s'est rendue à Albas d'où le malheureux enfant a été rapporté pour être inhumé à Cahors.

Les obsèques auront lieu mercredi matin à 8 heures.

Ventes de Cahors

Pendant le mois d'octobre il a été abattu à l'abattoir de Cahors :

Bœufs,	84	pesant	54.194	kilos.
Vaches,	48	—	22.288	—
Moutons,	610	—	22.187	—
Veaux,	163	—	14.956	—
Porcs,	54	—	6.772	—
Total	959	—	120.397	—

Chevaux ou mulets 15 ; ânes 6.

Tribunal correctionnel

Audience du 4 novembre 1907.

VAGABONDAGE

Lescure Antoine, 49 ans, est un incorrigible vagabond qui a déjà subi 17 condamnations. Une 18^e lui est octroyée avec 15 jours de prison.

VOL

Marie Cabanes, veuve Magot, 54 ans, a pénétré chez Grousset à Moncléra et n'a pu voler que du vin et de la farine ; elle expiera son incartade par 1 mois de prison (sursis).

COUPS ET BLESSURES

Augustin Cocheton, chiffonnier à Cahors, surveillé avec un soin jaloux la nourriture de son vieux cheval de 32 ans. Croyant s'être aperçu que les chevaux de Guitard Augustin, voiturier à Cahors, mangeaient la ration de sa vieille bête. Cocheton a porté des coups violents à Guitard : 50 fr. d'amende.

INJURES A UN GARDE CHAMPÊTRE

Louis Gary, a laissé paître ses moutons dans la prairie de l'hospice et envoyé... paître le garde champêtre Périé qui lui faisait de justes remontrances. Il se voit appliquer 100 fr. d'amende.

COUP DE COUTEAU

Clavières est ce malheureux estropié d'Albas que les cléricaux du cru représentent comme un homme dangereux — il est afficheur républicain !

Dans une discussion avec un camarade il a porté à ce dernier un coup de couteau assez grave. Il regrette

son acte et en quelques mots d'une fine ironie, M. Lacaze ramène l'affaire à sa juste proportion, indiquant que Clavières est au nombre des infirmes et incurables que la commune d'Albas doit pourvoir d'une rente bien qu'il soit républicain ! Le tribunal que les colères du maire La Tomate ne semblent pas avoir impressionné, condamne Clavières à 200 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

SPIRITISME ET ESCROQUERIE

La fin de l'audience est consacrée à l'examen d'une affaire de spiritisme de St-Cirq-Lapopie. Cinq malheureux indigènes, ayant une foi chevillée dans les esprits malins et dans les revenants, n'ont trouvé rien de mieux que d'aller conter leurs peines à un sieur D... leur voisin qui passe pour coqueter avec les esprits quand il ne fritte pas avec la dive bouteille. Gastrites et furoncles, femmes et vaches malades tout cela est traité par D..., qui correspond dit-il, avec les morts et avec l'enfant Jésus de Prague. En moins de 18 mois les cinq gogos ont versé à D... 3.500 fr. qu'il leur a remboursés cependant depuis quelques jours.

Cette affaire qui est par moments d'un irrésistible comique, intéresse fort le nombreux auditoire que la foire a attiré à l'audience.

M^r Lacaze présente la défense du spiritiste avec esprit et simplicité, il demande qu'on statue les incompressibles clients de B... dont il signale les tares physiques et l'alcoolisme invétéré.

Le tribunal condamne D... à quinze jours de prison (loi Bérenger) et 200 fr. d'amende.

Sa femme qui, en deux circonstances, lui avait prêté aide et protection est condamnée à 100 francs d'amende.

Foire du 4 novembre

La foire du 4 novembre a été malgré le mauvais temps assez importante.

Voici les cours des bestiaux et des diverses denrées :

Bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif ; attelages, de 750 à 900 fr. la paire ; bouvillons de 450 à 700 fr. ; la paire.

Porcelets, de 35 à 45 fr. pièce ; moutons gras, de 0,75 à 0,80 le kilo ; brebis d'élevage, de 28 à 35 fr. pièce.

Halle. — Blé en vente : 120 hectolitres, vendus 110, prix moyen 16 francs l'hectolitre.

Mais : En vente 150 hectolitres, vendus 140, prix moyen 15 fr. l'hectolitre ; Pommes de terre, 3 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 70 le 1/2 kilo ; poulets, 0,75 le 1/2 kilo ; dindes 0,60 le 1/2 kilo.

Oufs, 1,10 la douzaine ; oies grasses, de 1,15 à 1,25 le 1/2 kilo ; canards gras, de 1,15 à 1,20 le 1/2 kilo.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE FRÉDÉRIC ACHARD

Nous rappelons que ce soir, mardi 5 novembre, aura lieu la représentation de **Vous n'avez rien à déclarer** par la tournée Frédéric ACHARD. La réputation de la pièce et le nom de Frédéric ACHARD, nous font prévoir une représentation des plus brillantes de la saison.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 octobre au 2 novembre 1907

Naissances

Lugol Marcelle-Fernande, avenue de l'Abattoir.

Rivière Jean-Edouard, rue du Portail-Alban, 1.

Raynaldy Marcelle, à la Maternité.

Publication de Mariage

Bras Baptiste, cultivateur et Bouzou Marie, cuisinière.

Mariages

Pau Francis-Roger, imprimeur et Cône Marie-Françoise, repasseuse. Holzer Edmond-Marius-Philippe, comptable et Marmiesse Léontine, s. p.

Décès

Bousquet Stanislas, cultivateur, 84 ans, Hospice.
Correch Marie, s. p. 83 ans, célibataire, rue de la Liberté, 7.
Pasquet Jeanne, s. p. Vve Soulaacroix, 81 ans, passage Lacapelle, 3.
Delbos François, cultivateur, 70 ans, Hospice.
Rascouailles Irène, 10 jours, Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 novembre 1 h. 10 s.

Au Ministère des Travaux publics

M. Clemenceau a reçu dans la matinée M. Barthou qui, remis de son indisposition, a repris aujourd'hui la direction des services du ministère des travaux publics.

Terrible accident

Une cage contenant 13 mineurs est tombée à Seraing (Belgique), d'une hauteur de 100 mètres : il y a eu 3 morts et 8 blessés mortellement.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 novembre, 1 h. 57 s.

Conseil des ministres

Dans la séance de ce matin, le Conseil des ministres a expédié les affaires courantes. M. le général Picquart était absent étant parti pour Bourges où il a assisté aux obsèques des victimes de l'explosion.

Au Maroc

M. Pichon a annoncé la soumission de la tribu Bérisnassen des environs d'Oudjda.

Prise de Commandement

L'amiral Germinet a pris ce matin le commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée : il a arboré son pavillon sur le navire « Patrie ».

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1875, le numéro 483.552 a gagné 100.000 francs ; le numéro 245.771 a gagné 80.000 francs.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Évêque

Le mauvais temps. — Malgré la pluie, nos braves paysans ont fini leurs vendanges et nos vins, quoique peut-être un peu moins chargés en alcool que l'année dernière, paraissent cependant être excellents de qualité.

Mais si la pluie n'a pas empêché nos courageux ouvriers des champs de procéder à cette cueillette, il n'en est pas de même maintenant pour les semailles du blé et autres céréales d'hiver. En effet, les pluies quotidiennes qui ne

cessent de tomber rendent ces travaux impossibles ou à peu près ; cependant la saison avance et c'est avec inquiétude que nous voyons persister les mauvais temps.

Paovre fou. — Dimanche dernier déambulait dans les rues de notre ville un malheureux détraqué des environs de Puy-l'Évêque, à demi habillé, tenant son pantalon à la main d'où s'échappait la chemise et allait ainsi sans savoir où. Nous demandons qu'on surveille un peu mieux ces malheureux.

Vers

Probité. — M. Borderie, directeur des bateaux-balancoires, a trouvé à Vers un porte-monnaie perdu par une des personnes qui étaient montées dans les balancoires. Il s'est empressé de rechercher cette personne et lui a remis le porte-monnaie, qui contenait une somme rondelette. M. Laborde n'en est pas à son premier acte de probité et nous sommes heureux de l'en féliciter.

Arrondissement de Figeac

Cajare

Conseil municipal. — Séance du 3 novembre. — Présidence de M. Vernet, adjoint.

Sur 16 membres, 9 seulement sont présents. M. Laubard, nommé secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le président expose que la démission de M. le maire, qui n'est pas encore acceptée, est motivée par la persistance des pouvoirs publics à maintenir le terrain de M. Marty comme emplacement de la nouvelle école de filles.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la décision de M. le maire. Il se déclare néanmoins prêt à voter les fonds nécessaires pour la construction de la nouvelle école si l'administration accepte l'un des quatre emplacements suivants :

1. Celui de M. Souroux, route de Cahors ; 2. Celui de la veuve Debons, route de Marcihac et voisin de celui de M. Marty ; 3. Celui de M. Reslu, route de Gréalou et 4. Celui de Mme veuve de Genies, route de Cadrieu.

A propos de la vieille école de filles, M. Laubard expose judicieusement qu'il y aurait un intérêt réel à vendre cet établissement, plutôt que de le restaurer, vu qu'un acquéreur, éventuel, en a déjà proposé 2.500 fr., malgré l'état délabré où il se trouve.

M. le président répond que cette manière de voir figure parmi celles proposées à M. le préfet, mais qu'il n'y a pas encore été répondu. Il regrette le manque de diligence à cet égard car, si un accident survenait par le fait de cet établissement qui menace toujours ruines, la commune en supporterait les conséquences.

M. Vernet fait connaître ensuite que les frais pour soins ou médicaments donnés aux indigents s'élevèrent pour le premier semestre de 1907 à la somme de 1.527 francs. Ce chiffre paraît excessif à tous les membres présents. Il n'a pas été quand même, pris de décision pour y remédier.

M. le président lit une circulaire de M. le ministre de l'intérieur tendant à combattre les progrès de l'alcoolisme. Désormais il ne sera plus autorisé de débiter de boissons dans un rayon de cinquante mètres des établissements publics, mais il ne sera pas touché à ceux existants.

Une commission de quatre membres est nommée pour la révision des droits de place et la séance est ensuite levée.

Retournée des classes. — Lundi a eu lieu la rentrée des classes des filles et garçons, qui avaient été licenciés.

ter quelques-uns de nos péchés, elle tâchera de savoir la vérité sur cette affaire en faisant venir et questionnant avec la dextérité qui la caractérise, Mongenod son banquier. M. Mignon, ancien colonel de cavalerie dans la Garde Impériale a été pendant sept ans le correspondant de la maison Mongenod. On parle de deux cent mille francs de dot au plus, et je désirerais, avant de faire la demande de la demoiselle pour Ernest, avoir des données positives. Une fois nos gens accordés, je serai de retour à Paris. Je connais le moyen de tout finir au profit de notre amoureux, il s'agit d'obtenir la transmission du titre de comte au grand-père de M. Mignon, et personne n'est plus qu'Ernest, à raison de ses services ; à même d'obtenir cette faveur, surtout secondé par nous trois, toi, le duc et moi. Avec ses goûts, Ernest qui deviendra facilement Maître des Comptes, sera très heureux à Paris en se voyant à la tête de vingt cinq mille francs par an une place inamovible et une femme, le malheureux !

Oh ! chère, qu'il me tarde de revoir la rue de Grenelle !

(A suivre)

Arrestation. — La gendarmerie de Cajarc a mis en état d'arrestation, pour mendicité et vagabondage, le sieur Edmond Caillot, âgé de trente-deux ans, originaire d'Aubin (Aveyron).

Figeac

Probité. — Le jeune Henri Moles, âgé de douze ans, élève de l'école communale, fils de M. Moles, gendarme des brigades de notre ville, a trouvé sur la place des Carmes un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Il s'est empressé d'apporter sa trouvaille à sa famille, qui la tient à la disposition de son légitime propriétaire. Félicitations à ce jeune écolier.

Théâtre municipal. — M. Talabot, directeur d'une tournée lyrique, nous prie d'annoncer qu'il donnera sur notre scène, le vendredi 15 novembre courant une représentation de « Faust » avec un spectacle de cette importance, augmenté de l'attraction si séduisante du ballet, n'attire au théâtre le public des grands jours.

Tribunal correctionnel. — Audience du 2 novembre :

Louis Lacaze, 27 ans, journalier à Figeac, 10 jours de prison pour vol de châtagnes.

Victor Castanié, 16 ans, charpentier à Figeac, poursuivi pour vol d'une somme d'argent, est relaxé comme ayant agi sans discernement.

Louise Carbonel, 22 ans, d'Assier, est condamnée par défaut à 15 jours de prison pour outrages par paroles à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 16 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis.

Etat civil du mois d'octobre. — Naisances : Louis-Marius Delpon : Jeanne-Alexandrine Mazet ; Marie-Louise Carantou : Marie-Céline Peyrière ; Henriette Destrueils.

Mariages : Henri-Julien-Louis Burg, employé de commerce, et Marie-Jeanne-Joséphine Badou, sans profession.

Ambroise-Désiré Laforgue, négociant, et Jeanne-Julie-Antoinette Calamy, sans profession.

Gabriel-Jean-Pierre Desclaux, employé des postes et télégraphes, et Marie-Isabelle-Mathilde Bacalou, modiste.

Victor Bergougnot, facteur des Postes, et Marie-Louise Calméjac, sans profession.

Joseph Durand, sans profession, et Geneviève Francoual, sans profession.

Paulin David, journaliste, et Marie Organ, sans profession.

Edouard Estanié, garçon de café, et Joséphine-Elodie-Célestine Foussac, sans profession.

Paul-Eugène-Philippe Laval, ouvrier ferblantier, et Marie-Thérèse-Henriette Rayssac, lingère.

Marcelin Pegrières, journaliste, et Eugénie-Françoise Calmon, sans profession.

Décès : Denise-Julie Pomier, sans profession, 63 ans, à Pay-de-Corn ; Rose Rivière, veuve Lebrunne, 77 ans à la gare ; Jeanne-Alexandrine Mazet, 4 heures, rue Bonhore ; Jean-Pierre Fenouil, cultivateur, 56 ans, rue du Canal ; Marcel Lacoste, camionneur, 26 ans, rue Orthadial ; Auguste Sirieys, hongreur, 65 ans, hospice ; Marie Cayrel, sans profession, 59 ans, rue Gambetta ; Louis-Eloi Delbos, négociant, 49 ans, rue de la République ; Adolphe-Edouard Ege, facteur de pianos, 62 ans, faubourg d'Anjou ; Marceline Mouviène, épouse Floujac, 49 ans, aux Mlatres ; Berthe-Armandine Sabot, épouse Souvres, sans profession, 21 ans, rue des Bains ; Irma Tillet, sans profession, 15 ans, rue Orthadial ; Jean-Lucien Labro, chanoine honoraire, 76 ans, aux Carmélites ; Irma-Hélène-Berthe Capus, veuve Taurand, épicière, 50 ans, rue du Pin ; Thomas Bergon, cultivateur, 54 ans, rue du Claux ; Antoine Baques, cultivateur, 79 ans, Tour Nègre ; Julien-Pierre Cour-nède, 3 ans, rue Orthadial.

Planioles

La rage. — Le chien de berger présumé atteint de rage, abattu par M. Meyniel, aubergiste, a été autopsié par M. Campagne, vétérinaire sanitaire. L'opération a démontré d'une façon irréfutable que la bête était atteinte de rage mune, dite froide.

Toutes les précautions exigées en pareil cas ont été prises par l'administration municipale.

St-Maurice

Banquet démocratique. — A l'occasion de l'inauguration du comité républicain radical, la commune de St-Maurice organise pour le 17 novembre 1907, un banquet régional, sous la présidence de M. Bécays, député du Lot.

Les adhésions des chefs de parti républicain de l'arrondissement et spécialement du canton de Lacapelle, arrivent tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Mazet, maître d'hôtel à St-Maurice, près Lacapelle-Marival.

Saint-Céré

Instruction publique. — M. Louis Gratiat, surveillant à l'Ecole nationale professionnelle de Clermont-Ferrand, vient d'être délégué aux fonctions de

maître interne à l'école nationale professionnelle de Nantes.

M. Gratiat, ancien élève de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, est le fils de M. G. Gratiat, menuisier. Toutes nos félicitations.

Etat civil du 10 au 31 octobre. — Décès : Jean Rafailac, 68 ans, hospice. Publications de mariage : néant.

Mariages : Augustin Ribayrol, tailleurs d'habits, et Germaine Pradayrol, robeuse, rue Pasteur ; Jean Carlat, menuisier, et Eugénie Quiez, s. p., rue Pasteur.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Une femme trouvée morte. — Vendredi matin, la nommée Marie Labro, âgée de soixante-neuf ans, bergère, qui n'avait pas été aperçue par ses voisins depuis deux jours, a été trouvée morte dans son lit.

Le docteur Ferrières qui procéda aux constatations médicales, constata que cette malheureuse avait succombé à une congestion cérébrale.

Foire du 2 novembre. — Cette journée du 2 novembre eût été fort bonne sans la pluie qui, vers une heure de l'après-midi, est venue tout gâter. Marchés amplement approvisionnés.

Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Animaux de boucherie. — Bœufs gras, de 35 à 36 francs les 50 kilos, poids vif. Lenteur extrême, marchandise fort belle cependant et en quantité. Les moutons ne varient pas à 36 et 40 francs les 50 kilos, poids vif. Les animaux d'attelage sont plutôt chers, trop chers même, par rapport aux prix des animaux gras.

Œufs forts, de 900 à 1.050 francs ; moyens, de 700 à 800 francs ; petits de 550 à 700 francs ; les bouvillons de 300 à 450 fr., le tout la paire.

Moutons, de 36 à 35 francs ; brebis, de 26 à 32 fr. ; agneaux de 18 à 25 francs pièce.

Porcs. — Les prix sont toujours très élevés, les apports sont faibles, 60 fr. les 50 kilos ; les porcs moyens : les animaux de choix, valent 70 francs les 50 kilos, poids vif.

Marché aux grains. — Froment, de 18 à 19 fr. ; seigle, de 13 à 14 francs ; maïs de 15 à 16 fr. 50 ; avoine, de 8,50 à 10 fr. ; pommes de terre, de 5 fr. à 6 fr. 50 ; châtaignes, de 4,50 à 5 francs, le tout l'hectolitre.

Les noix ont sensiblement baissé. Cette baisse ne semble cependant que momentanée, de 16 à 19 francs l'hectolitre.

Les cerneaux sont à 60 francs les 50 kilos.

Marché aux volailles. — Poules, 70 centimes ; poulets, de 75 à 80 centimes ; canards, 85 centimes ; dindons, 70 centimes ; lapins, 45 centimes ; le tout le demi-kilo ; pigeons, de 75 centimes à 1,25 la paire.

Le foirail aux oies était abondamment pourvu : de 16 à 18 fr. la paire, prêtes à engraisser. — Les œufs valent 1 fr. 10 la douzaine.

Gibier. — Toujours rare. Lièvres, de 5 à 7 fr. ; lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 ; perdreaux rouges, 2,25 ; gris, 1,75 ; les pigeons ramiers, 80 cent., le tout la pièce.

Le jardinage est toujours très abondant et à un prix abordable.

La truffe a fait son apparition sur notre marché.

Couzon

Mystérieuse affaire. — Une affaire étrange défraye en ce moment les conversations de tout le monde, dans la petite commune de Couzon, canton de Gramat.

Mercredi soir, vers minuit, M. Brunet, adjoint au maire de Couzon, était réveillé par le nommé Jean Lasserre, habitant au lieu dit Chante-Perdrix.

Lasserre racontait à M. Brunet que s'étant couché dès la tombée du jour, il avait été tiré de son sommeil par un bruit insolite se produisant en même temps à sa porte et à sa croisée. Commençant que des malfaiteurs tentaient de s'introduire chez lui, il s'était levé, avait placé sur sa table une hache et un couteau et, saisissant son fusil de chasse, il avait crié aux malandrins : « Le premier qui entre est mort ! »

Le bruit avait cessé aussitôt.

Quelques heures plus tard, vers onze heures, entendant tomber quelques tuiles sur le plancher de son grenier, Lasserre s'était de nouveau levé et à défaut d'autre lumière, saisissant un brandon incandescent dans l'âtre, il était monté rendre compte ; tout son grenier était en feu ; il eut tout juste le temps de sortir pour voir flamber sa maison.

On se demande quel peut être le mobile qui a poussé des malfaiteurs à s'attaquer au nommé Lasserre, qui était loin de passer pour riche ; une version se fait jour, que nous ne rapportons que sous réserve.

La maison de Lasserre, à Chante-Perdrix, est située en plein bois, très loin de toute autre maison ; il se peut que Lasserre, effrayé du bruit produit par le vent secouant sa porte et sa fenêtre, ait cru réellement à la présence de gens malintentionnés.

Il se peut, en outre, que, montant

dans son grenier rempli de feuilles sèches avec sa bûche enflammée, il ait lui-même, sans attention, communiqué le feu aux matières inflammables.

Quoi qu'il en soit, Lasserre n'étant pas assuré est entièrement ruiné.

La gendarmerie de Gramat a ouvert une enquête.

Miers

Mort accidentelle. — On nous annonce de Miers, canton de Gramat, la mort par accident de Mme veuve Darnis, née Delpech.

Dans la nuit de samedi à dimanche, Mme veuve Darnis, voulant satisfaire un besoin naturel, se levait de son lit et, en chemise traversait le jardin de l'instituteur de Miers. Trompée par l'obscurité, elle arrivait devant la margelle d'une puits dans laquelle elle ne tardait pas à tomber et à trouver la mort.

Mme veuve Darnis était âgée de 69 ans ; elle était depuis de longs mois atteinte d'infirmités qui avaient fortement influé sur ses facultés mentales.

Salviac

Enregistrement. — Notre compatriote, M. Georges Malbec, est nommé numéraire de l'enregistrement et affecté au bureau de Gourdon.

Vayrac

La foire. — Notre foire de la Toussaint, bien que contrariée par la pluie, a été relativement assez importante. Les cours étaient les mêmes, c'est-à-dire fermes.

Voici ceux pratiqués :

Bœufs de boucherie, 35 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif ; vaches grasses, 29 à 30 fr. ; moutons gras, 42 à 43 francs ; porcs gras, 60 à 65 francs, le tout les 50 kilos.

Veaux de boucherie, 1 à 1,10 le kilo ; bœufs d'attelage, 700 à 900 francs la paire ; veaux de corde, 250 à 380 francs la paire ; moutons de commerce, 26 à 30 francs la pièce ; porcelets, 30 à 35 francs la pièce.

Marché à la volaille. — Poulets, 3 à 4 fr. la paire, 0,80 le demi-kilo ; poules grasses, 0,75 le demi-kilo ; canards, dindes, 0,65 ; pigeons, 1,25 à 1,50 le couple.

Lapins domestiques, 1,50 à 2 fr. la pièce ; lièvres, 5 à 6 fr. la pièce ; perdreaux, 1,75 à 2 fr.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Sous la halle. — Blé froment, 18,50 à 19 fr. l'hectolitre ; seigle, 14 francs ; maïs 15 fr. ; avoine 10 fr. ; le tout l'hectolitre.

Châtaignes, 5 fr. le sac ; noix, 22 à 23 fr. le sac.

chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conférence Victor Basch

Il a été rarement donné au public fumelois, d'entendre une voix plus sympathique que celle de l'éminent conférencier, qui sut, mercredi dernier, charmer le nombreux auditoire venu écouter sa parole chaude, vibrante et persuasive.

Assisté des camarades Blanchet et Gallard, notre ami Gaston Delbrel présidait.

Il est bien regrettable que les personnalités qui font de la politique à Fumel, dédaignent ces conférences, pour l'inexcusable motif qu'elles sont provoquées, la plupart du temps, par de simples travailleurs.

L'idéal socialiste ne nous a jamais fanatisés ; mais néanmoins, dans cette conférence, nous avons suivi pas à pas dans ses développements, l'idée précise et très bien conçue de l'orateur.

Après nous avoir fait constater que les républicains attardés, étaient un des nombreux reflets de la réaction, il s'est fait applaudir dans l'appel aux citoyens libres pour la lutte légitime qui ne veut que le bien de l'humanité.

Au point de vue de l'antimilitarisme, il n'a pas pris cette mine offusquée du bourgeois moderne, qui a usé de toutes les influences pour ne pas être soldat ! L'homme, dit-il, doit faire la guerre à la guerre !

La guerre, ce mal qui sert de remède aux dynasties qui croulent, la guerre qui remplit les coffres de la bande rapace qui gruge sur les fournitures militaires, la guerre que recherchent les agitateurs et les truqueurs d'affaires, pour réaliser d'énormes bénéfices, pendant que dans des pays proches ou lointains, le printemps de la vie s'effondre percé par des balles meurtrières et homicides.

Le conférencier s'éleva vivement contre les théories d'Hervé et déclare fermement qu'une nation ne peut avoir le droit de désarmer seule au milieu de nations armées ; mais qu'elle doit au contraire rester forte, pour pouvoir défendre au besoin ce qu'elle a su s'acquiescer dans le domaine de la liberté.

Sur les syndicats professionnels, le conférencier émet des idées dont le bon sens et le pouvoir de dominer l'acreté que certains apportent à les combattre.

Sans faire un éloge bruyant des syndicats, et tout en restant sur le terrain des idées, son éloquence sut dissiper

l'erroné tableau qui représente aux timorés, le syndicat et ses affiliations comme le refuge de l'esprit révolutionnaire et de la violence.

Dans une démonstration saisissante de vérité il dit que l'entrée à la C. G. T. des syndicats de fonctionnaires tels que professeurs et instituteurs, ne pourrait donner que de bons résultats en autorisant l'union du Travail et de la Pensée.

Il est vrai qu'à ce compte-là, le travail s'étant assagi au contact de la pensée et de l'instruction, il n'y aurait plus d'épouvantails, plus de spectre rouge à soulever.

Et Dieu sait, si le vieux monde qui finit aime ces émotions !

La liberté de penser nous attire avec le conférencier vers une autre vérité, autant devons-nous respecter cette liberté dans le domaine privé, autant nous devons nous en préoccuper, dans ses manifestations extérieures. Chaque individu doit avoir le droit de penser à sa façon, à ce point de vue sa liberté doit être illimitée. Mais pour l'enfant cette faculté de penser librement n'existe pas, son cerveau trop jeune et trop impressionnable, se façonne et garde les empreintes des volontés qui l'ont guidé. De là le conseil de confier l'instruction des enfants à des hommes qui sont dans la vie, et non à des congréganistes qui ne vivent pas comme les hommes, et qui ne peuvent qu'ignorer la vie du moment qu'ils s'en sont exclus eux-mêmes.

A tous les degrés de l'échelle sociale, il nous montre le favoritisme, évoluant en faveur des nullités et des incompétences, cependant que les bonnes volontés incomprises et souvent rebuttées, gisent dans la misère et l'indifférence, pour la plus grande joie de l'ignorance qui trône et gouverne, avec l'appui du piston.

Une heure et demie, l'éloquent conférencier, nous a tenus sous le charme de sa parole.

La déclaration des droits de l'homme, fut commentée d'une façon brillante, et comme l'orateur, nous nous demandons où sont ces droits que nos pères avaient conquis il y a plus de cent ans, dans l'intention, bien évidente, de soulager les pauvres, qui forment la plus grande partie de l'humanité ?

En somme, conférence très instructive pour ceux qui désirent un peu plus de liberté, un peu plus de justice, un peu plus de bonheur !...

Chronique Sportive

L'Automobilisme aux Grandes Manœuvres

On connaît les intéressants résultats obtenus lors des dernières grandes manœuvres.

Dans le Sud-Ouest la plus grande partie du ravitaillement des troupes, fut effectuée par quarante camions automobiles.

Mais ce fut mieux encore aux manœuvres du 7^e corps d'armée, dans la région de Vesoul, Langres et Besançon.

Le service complet de l'intendance fut assuré par trois Trains Renard, ainsi composés : comme locomotrice, une voiture automobile à moteur ordinaire à 4 cylindres, faisant 75 chevaux et comme wagons, trois remorques dont deux comportant une carrosserie plateau à ridelles.

On fit même l'expérience de supposer un train en panne pour savoir si un second pourrait le remorquer. Ce fut accompli avec succès.

Voici le certificat obtenu après les manœuvres :

Certificat

« Je certifie que les Trains automobiles que la Société Française des Trains Renard a mis à la disposition du 7^e corps pour les ravitaillements à effectuer pendant la durée des manœuvres du 7^e corps, ont assuré exactement tout le service qui leur a été imposé par le Commandement.

Ce service a d'ailleurs excédé de beaucoup, comme importance et difficultés, le programme primitif que la Société Française des Trains Renard s'était engagée à remplir.

Paris, le 13 septembre 1907

Le Général Directeur des Manœuvres, Signé : Général de LACROIX. »

Voici les principes du Train Renard : propulsion continue, tournant correct et marche arrière. La Société Française des Trains Renard à Paris, a du reste, organisé de nombreux services en commun qui donnent toute satisfaction dans différents départements.

Signalons en terminant, l'économie de ces Trains qui, aux manœuvres, ont dépensé environ par kilomètre, de 1 litre 5 à 1 litre 3 d'essence.

Le Prochain Salon

C'est le 12 novembre que s'ouvre au Grand Palais des Champs-Élysées, à Paris, le dixième Salon de l'Automobile qui promet de dépasser en faste ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Les fabricants ont énormément travaillé. Tout fait prévoir que les automobiles de force moyenne auront la grande faveur du public, depuis la voiture de 9 chevaux jusqu'à celle de 20 chevaux. Certains constructeurs gardent leurs modèles secrets. D'autres commencent à les faire connaître. C'est ainsi que la maison BROUHOT de Vierzon (Cher), vient de faire paraître ses nouveaux prix et de décrire ses nouveaux modèles. Le détail en est intéressant à connaître, mais le cadre de cette chronique nous permet seulement d'indiquer entr'autres la voiture de 9 chevaux, vendue 6.500 francs et celle de 12 chevaux, vendue 8.000 francs, qui feront sensation. C'est une voiture à cardan, à 4 cylindres remarquable par son fini et sa solidité.

SUPERBES!

LA PREUVE
Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — « L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, févreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ». Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

LE POURQUOI
Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

L'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



La consommation atteint 10 à 11 litres aux 100 kilomètres pour une vitesse de 50 kilomètres à l'heure. Tous les organes sont robustes et bien établis sans ménager ni le travail, ni la matière. Et ce point s'explique facilement quand l'on sait que les automobiles BROUHOT sont construites de toutes pièces dans les usines BROUHOT de Vierzon.

Maurice LOMBARD.

MARCHÉS AUX PRUNES

Eymet, 2 novembre.

Notre marché de jeudi, a été assez fourni et la vente rapide.

Apports, 400 quintaux, dont voici les prix :

40/4, de 42 à 44 fr. ; 50/4, de 28 à 39 fr. ; 60/4, de 36 à 37 fr. ; 70/4, de 34 à 35 fr. ; 80/4, de 31 à 32 fr. ; 90/4, de 28 à 29 fr. ; 100/4, de 25 à 26 fr. ; 110/4, de 20 à 22 fr.

Le Rhumatisme chronique

Cette forme de rhumatisme succède souvent à des attaques aiguës et se fixe généralement aux jointures. Le malade affecté de rhumatisme chronique est extrêmement sensible aux variations de température qui réveillent aussitôt ses douleurs. Le traitement le plus efficace du rhumatisme chronique est le Sel de Vittel. M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnier, Paris, envoie une boîte de Sel de Vittel contre mandat de 3 fr. 15. A Cahors, pharmacie Fournié.

Bulletin Financier

Paris, 4 octobre.

La situation financière reste très inquiétante en Europe, la Banque d'Angleterre vient de procéder à une nouvelle élévation du taux de son escompte et on s'attend à ce que la Banque d'Allemagne prenne une décision analogue dans un avenir très prochain.

Notre marché se montre aujourd'hui très faible et hésitant.

De nombreuses offres sont enregistrées dans presque tous les compartiments provoquant un sérieux recul des cours.

Le Rio Tinto sur une baisse du cuivre perd 51 fr. à 1747.

La Rente française est hésitante à 94,55.

Les fonds russes sont lourds : le 5 % nouveau à 92,27 ; le 3 %, 1891 à 62,25 ; le 1894 à 62,15 et le consolidé à 75,60.

Dans le groupe des établissements de crédit, la Banque de France progresse à 4200. La Banque de Paris fléchit à 1363. Le Comptoir National d'Escompte reste à 678 et le Crédit Lyonnais à 1134.

Le volume des transactions est des plus restreints sur le marché des chemins français. Le Lyon s'inscrit à 1350 et l'Orléans à 1341. Les autres ne sont pas cotés à terme.

Le Bec Auer se traite à 701.

VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier

Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse : Cultures de Violettes, Toulouse.

Recommander les pils contenant des timbres en paiement

A VENDRE

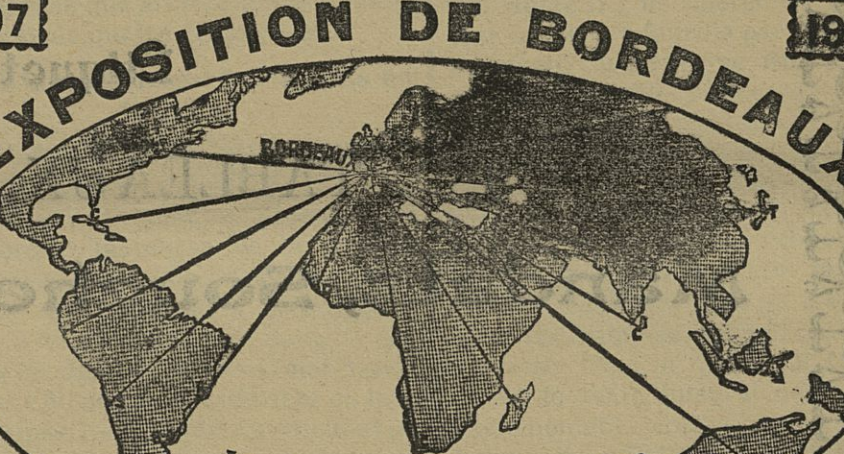
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal

EXPOSITION DE BORDEAUX

1907



MAI-NOVEMBRE 1907

Internationale. Maritime

UNIVERSELLE

MAI-NOVEMBRE 1907

Clôture le 10 Novembre

CONSUMMATEURS !!

La dénomination **BYRRH** n'est pas une expression générique comme celle de l'absinthe ou du vermouth. C'est une marque déposée et par conséquent une propriété garantie par la loi et désignant un produit particulier. Il n'existe pas deux sortes de **BYRRH**. Il n'y en a qu'un seul fabriqué par une Maison unique, la Maison **VIOLET Frères, à THUIR (Pyrénées-Orientales)**. Le consommateur qui demande un verre de **BYRRH** a donc le droit d'exiger qu'on lui serve du vrai **BYRRH**, et non des produits d'imitation débités sous un nom usurpé.

Chronique agricole

Le mouvement du blé et les récoltes à l'étranger

Les cours des blés, sur les marchés étrangers, procédèrent par bonds qui décorèrent parfois tous les raisonnements statistiques ou autres. C'est ainsi, par exemple, qu'hier, à Londres, sans que la situation soit efficacement changée, les prix du blé, influencés par ceux d'Amérique, ont subi une forte hausse au début, pour clôturer, il est vrai, en tendance plus calme. On a fait du Blue Stem à expédier à 43/6 (24,20) et du Walla blanc de 42/9 à 43/6 (23,75 à 23,90). Les blés d'Australie se sont cotés jusqu'à 45/6 (26,05) quoiqu'on ait déjà annoncé que la récolte dans ce pays serait sans doute si déficitaire que les disponibilités à l'exportation ne serviraient qu'à couvrir les besoins inter-coloniaux et que, par conséquent, l'Europe n'avait plus ou très peu à compter sur les blés australiens.

En Allemagne, c'est la même instabilité qui prévaut dans les cours. Ce pays n'a cependant pas, jusqu'à présent, manqué de blé, car, d'après les chiffres officiels, les importations nettes, depuis le 1^{er} août, commencement de la campagne jusqu'au 10 octobre, se sont élevées à 6.063.900 hectolitres, contre 2.755.000 pendant la période correspondante de la campagne précédente.

En Autriche-Hongrie, c'est la fermeté qui a dominé; elle a eu pour principal motif les nouvelles peu satisfaisantes des ensemencements retardés ou même empêchés par la sécheresse dans plusieurs régions.

On se plaint également en Russie de la sécheresse dans la plus grande partie du sud-ouest. Les stocks de blé dans les ports restent limités; toutefois ils ont augmenté à Nicolaïeff, mais ils n'atteignent que 652.500 hectolitres contre 1.972.000 à pareille date de l'an dernier. Cette faiblesse des stocks tient, évidemment, aux exportations très importantes qui dépassent toujours les prévisions et qui, pendant la dernière huitaine, ont encore atteint 1.160.000 hectolitres. Du reste, la Roumanie, malgré sa très mauvaise récolte, mais en raison sans doute des reports de la précédente, exporte aussi libéralement, si

bien que le total des exportations de Russie et de Roumanie, pendant la dernière huitaine a été de 1.624.000 hectolitres, contre 2.030.000 pendant la même période de la campagne précédente. Les exportations d'orge sont également suivies.

En ce qui concerne la République Argentine, les nouvelles télégraphiques continuent à être satisfaisantes, quoiqu'on ait signalé des pluies nuisibles, en particulier dans la province de Santa-Fé. Le ministre de l'agriculture de ce pays, désireux de renseigner sur les moyens de transport que pourra nécessiter le déplacement futur des céréales, a prescrit une enquête préliminaire sur la récolte argentine. Quoiqu'on ne puisse naturellement pas encore baser une évaluation sérieuse sur le blé qui reste soumis aux conditions atmosphériques qui se produiront d'ici la rentrée, le ministère a néanmoins estimé la récolte possible à 49.200.000 quintaux, pour 14.290.000 acres ensemencés, contre 42.450.000 l'an dernier pour 14.060.000 acres.

Le nombre des chargements à ordre attendus la semaine prochaine dans les ports du Royaume-Uni est de 5, d'une contenance de 203.000 hectolitres; la quantité attendue à destination directe est de 1.537.000 hectolitres contre 1.493.500 hectolitres la semaine précédente.

Les expéditions de blé sur l'Europe la semaine dernière, ont été de nouveau, très suivies atteignant 3.915.000 hectolitres et dépassant ainsi les besoins évalués à 3.480.000 hectolitres. Sur ces 3.915.000 hectolitres, 1.102.000 sont à destination directe du Royaume-Uni, 130.500 à ordre et 2.682.500 pour le Continent.

La quantité de blé et de farine comptée comme blé en mer pour l'Europe est actuellement de 11.643.500 hectolitres, contre 11 millions 121.500 l'an dernier à pareille époque et 6.294.500 à celle de 1905.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 2^e novembre
Envoi, sur demande, 3, rue Garancière, Paris, des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

S. A. I le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, la légende d'Alexandre 1^{er} (avec une préface de M. E. Halpérine Kaminsky). — Maurice Muret, L'Allemagne contemporaine d'après M. Karl Lamprecht. — Georges Goyau, un peintre mystique : Dulac. — Blanche Mesnage, nouvelle : la Paix des champs. — Marie-Cholmondeley, roman : les Prisonniers. (Traduit par M. Paul Gault et Mme F. W. Dawson (V)).
La Revue des revues étrangères : La Vie mondaine. — La Vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

An Maroc : Le capitaine Ihler, tué à Casablanca, au combat du 19 octobre. — Le vétérinaire Malval, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, cité à l'ordre du jour de l'armée. — Marius Kunser, Français, tué à Casablanca par les Marocains.

Le procès Harden-de Moltke, M. Maximilien Harden, directeur de la *Zukunft*, qui poursuivit, devant l'opinion allemande, un groupe de hauts personnages de l'entourage immédiat de l'empereur. — Le comte de Moltke, ancien gouverneur militaire de Berlin, accusé par Maximilien Harden. — Mme Elli von Elbe, épouse divorcée, en 1899, du comte de Moltke.

Inauguration de statues : La nouvelle statue de Jean-Jacques Rousseau, inaugurée à Montmorency le 27 octobre.

La rentrée des Chambres : Devant la Chambre des députés, le jour de la rentrée des Chambres.

L'affaire du Congo : M. Culard, administrateur colonial, dont l'administration vient d'être critiquée dans l'affaire du Congo.

Un peintre mystique : M. Dulac. — Une des œuvres de M. Dulac.

Les inondations en France : La route de Valence à Saint-Péray. — Le grand parc de Brives pendant l'inondation.

Les inondations en Italie : Le parc de l'île des Pescatori sous l'eau.

En plein vol : 771 mètres en aéroplane.

L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro
Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etouffes imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Dessins de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.
Abonnements à partir du 15 de chaque mois

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Verneuil-Bains, Amélie-les-Bains, Bagny-sur-Mer, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1^{er} Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;
2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).
Durée de validité : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et de Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.
Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine
Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province,

comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

Il est déposé par jour, 10.000 journaux en revues du monde entier;

publie l'ARGUS des REVUES, mensuel;

édite l'ARGUS de l'"OFFICIEL"

tennant tous les vœux des hommes politiques et leur donner publie.

L'ARGUS de la Presse recherche dans tous les pays les articles, notices, notices, notices.
Adresses télégraphiques : ARGUS-PRESSE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

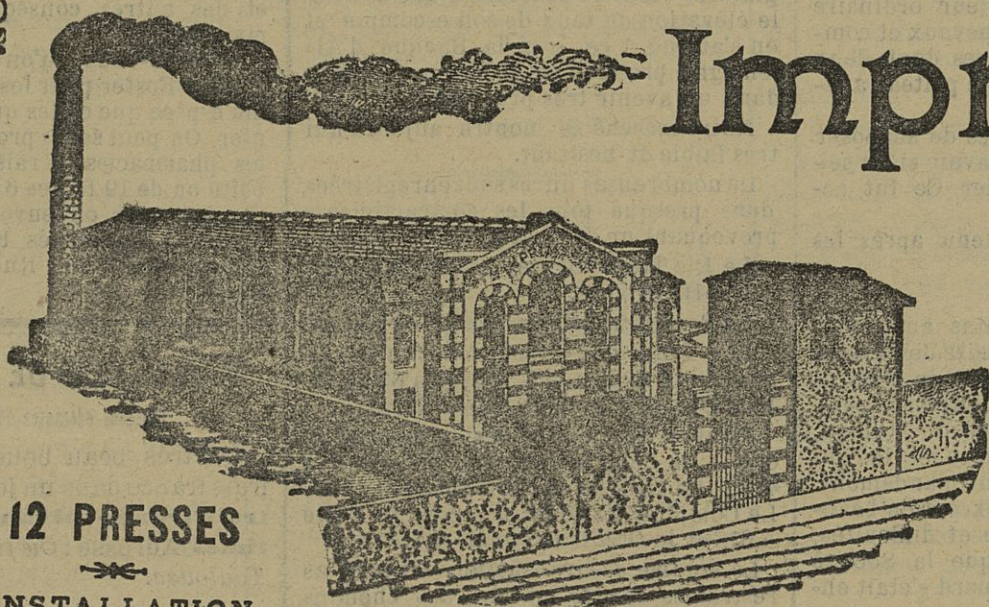
Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



12 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cèvenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Nollère

et nombreuses publications médicales, sténographiques et arithmétiques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS